

MOTION UDC POUR REINTRODUIRE LE RAMASSAGE DES OBJETS VOLUMINEUX ET ENCOMBRANTS PORTE A PORTE.

Depuis fin 2012, le ramassage des objets encombrants est supprimé sur une volonté de la Municipalité, sans aucune consultation du Conseil communal, cela étant du ressort exclusif e l'exécutif (*dixit M. Marc Zolliker Conseiller municipal DTSI*).

Que s'est- il passé en deux ans ?

La déchetterie déborde, les citoyens à certaines heures, doivent faire la queue pour atteindre les bennes à déchets. Les meubles ne peuvent plus être stockés en vue de leur offrir une seconde vie par le biais des vide-greniers, faute de place. On ne peut raisonnablement songer à créer une deuxième déchetterie sur le territoire de la Commune qui n'a aucun terrain pouvant se prêter à ce genre d'activité. M. Marc Zolliker, émet l'hypothèse que nous pourrions amener nos déchets à la nouvelle déchetterie de Savigny, ce n'est pas une bonne solution de déplacer le problème et d'augmenter la circulation et la pollution sur le parcours Pully-Savigny.

Après cette période de deux ans, force est de constater que la solution choisie par la Municipalité ne satisfait pas la population.

Le ramassage porte à porte 3 fois par an, aurait l'avantage d'être beaucoup plus pratique pour les personnes âgées et/ou handicapées, mais aussi pour toute la population. Il est vrai que cela donnerait un travail supplémentaire à la voirie, mais il en va de la qualité de vie des citoyens. De plus, la voirie a assumé ce service durant une très longue période. Une partie des meubles et objets volumineux trouverait un nouvel acquéreur sur la chaussée. La déchetterie retrouverait une vitesse de croisière adaptée à ses locaux.

A l'heure actuelle, les horaires de la déchetterie ont dû être étendus, du personnel en plus a dû être embauché, cela a un coût.

Depuis des dizaines d'années (en tous les cas plus de quarante ans) le ramassage se faisait porte à porte et cela, même dans années de finances déficitaires. Il se faisait autrefois, une fois par mois, puis la Municipalité a décidé de réduire cette prestation à 3 fois par an, ce qui, entre nous, augmente d'autant le volume d'objets à débarrasser. Nous précisons que le ramassage devrait être rétabli pour les objets volumineux et encombrants. Nous n'ignorons pas le risque de voir des sacs poubelles noirs réapparaître, cela ne représentera qu'une petite partie des déchets mis sur la voie publique. C'est un aléa que nous pouvons supporter.

l'UDC estime que le ramassage porte à porte des objets volumineux et encombrants doit être un service obligatoire offert aux Pulliérans. Nous mettons souvent en avant la qualité de vie dans notre Commune, prouvons-le !!

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues, de soutenir cette motion en acceptant de l'envoyer à une commission ad hoc.

Pour l'UDC, Annie Mumenthaler

Pully, le 12 février 1015